

Solution hydro-alcoolique recommandée par l'OMS

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation : Solution hydro-alcoolique recommandée par l'OMS pour l'antiseptie des mains solution
Nom chimique :
Type de produit : Mélange
Code produit : 4073800-00

1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes : - Biocide TP1 Antiseptie des mains

1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Elysée Cosmétiques
S.A.S-Zone industrielle Technopôle Sud
57600 Forbach France

SDS contact : 03 87 84 60 80 www.elyseecosmetiques.fr

1.4 - Numéro d'appel d'urgence

- ORFILA (INRS) + 33 (0)1 45 42 59 59 France

-

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aérosol 1	Aérosol - Catégorie 1
-----------	-----------------------

2.2 - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement : Danger

Pictogrammes des risques



Mentions de danger

H222	Aérosol extrêmement inflammable
------	---------------------------------

H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur
------	--

Conseils de prudence

Eviter tout contact avec les yeux

P102	Tenir hors de portée des enfants.
------	-----------------------------------

Solution hydro-alcoolique recommandée par l'OMS

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure 50 °C/122 °F.

Phrases EUH : Aucun

2.3 - Autres dangers

Substance PBT. - Les substances de ce mélange ne remplissent pas les critères PTB/vPvB de REACH annexe XIII

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 - Substances

Non applicable

3.2 - Mélanges

Nom chimique	No	%	Class	Spec. concentrations
Ethanol	n°CAS : 64-17-5 Numéro d'identification UE : 603-002-00-5 N°CE : 200-578-6 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457610-43-XXXX	> 70	Eye Irrit. 2 - H319 Flam. Liq. 2 - H225	Non applicable
peroxyde d'hydrogene	n°CAS : 7722-84-1 Numéro d'identification UE : N°CE : 231-765-0	< 0.5	Ox. Liq.:1:H271; Acute Tox.:4:H302; H332 Skin Corr.:1A:H314; Eye Dam:1:H318 STOT SE:3:H335; Aquatic Chronic:3:H412	35%
Glycerol	n°CAS : 56-81-5 Numéro d'identification UE : N°CE : 200-289-5	2 - 5	Not Classified -	Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 - Description des premiers secours

En cas d'inhalation - Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau - aucune/aucun

Après contact avec les yeux - Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

En cas d'ingestion - Ingestion peu probable

4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets - En cas d'inhalation - L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Symptômes et effets - Après contact avec la peau - Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

Symptômes et effets - Après contact avec les yeux - Provoque une irritation des yeux.

Symptômes et effets - En cas d'ingestion - Aucune information disponible.

Solution hydro-alcoolique recommandée par l'OMS

4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 - Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

- Eau en aérosol
- Dioxyde de carbone (CO₂)
- Poudre d'extinction

Moyens d'extinction inappropriés

- Jet d'eau à grand débit

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Produits de décomposition dangereux

- Dioxyde de carbone (CO₂)
- Monoxyde de carbone

5.3 - Conseils aux pompiers

- Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.
- En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.
- Gaz inflammables
- Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

- Eloigner toute source d'ignition.

Pour les secouristes

- Aucune information disponible.

6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière pour la protection de l'environnement.

6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement

- Aucune information disponible.

Méthodes et matériel de nettoyage

- Recueillir mécaniquement.

Techniques inappropriées

- Aucune information disponible.

6.4 - Référence à d'autres sections

- Evacuation: voir paragraphe 13
- Protection individuelle: voir paragraphe 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandation

- Éviter de: Contact avec les yeux

Solution hydro-alcoolique recommandée par l'OMS

- Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans l'espace libre des systèmes fermés.
- Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.
- Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

- Aucune information disponible.

7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Classe de stockage aérosols

7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Cosmétiques, produits de soins personnels

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 - Paramètres de contrôle

Ethanol (64-17-5)	
VME ppm (FR)	1000 ppm
VME mg/m ³ (FR)	1900 mg/m ³
VLE ppm (FR)	5000 ppm
VLE mg/m ³ (FR)	9500 mg/m ³
IOELV TWA mg/m ³ (UE)	1900 mg/m ³
IOELV STEL mg/m ³ (UE)	9500 mg/m ³
Peroxyde d'hydrogene (7722-84-1)	
VME ppm (FR)	1 ppm
VME mg/m ³ (FR)	1,5 mg/m ³
Glycerol (56-81-5)	
VME mg/m ³ (FR)	10 mg/m ³
IOELV TWA mg/m ³ (UE)	5 mg/m ³

8.2 - Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

- Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- En cas de risque d'éclaboussures:
Lunettes avec protections latérales

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>État</u>	Liquide	<u>Aspect</u>	Aérosol
<u>Couleur</u>	limpide	<u>Odeur</u>	Alcool
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible		
pH	7 Solution à 80%		

Solution hydro-alcoolique recommandée par l'OMS

Point de fusion	Aucune donnée disponible
Point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	Aucune donnée disponible
Point éclair	Non applicable
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible
inflammabilité	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	Aucune donnée disponible
Densité de la vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Densité	0,845 g/cm ³
Solubilité (Eau)	complètement miscible
Solubilité (Ethanol)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Acétone)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Solvants organiques)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible

9.2 - Autres informations

Teneur en COV	> 70 %
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 - Réactivité

- Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

- Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.
- Risque d'explosion suite à un mélange gaz air et de la présence d'étincelles ou d'une source d'ignition

10.4 - Conditions à éviter

- En cas d'échauffement: Risque d'un éclatement du récipient.

10.5 - Matières incompatibles

- Aucune information disponible.

10.6 - Produits de décomposition dangereux

- Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

Solution hydro-alcoolique recommandée par l'OMS

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 - Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - Non classé

Toxicité : Mélange

LD50 oral (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rabbit)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation (rat)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation dusts and mists (rat)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation vapours (rat)	Aucune donnée disponible

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité : Substances

Ethanol (64-17-5)	
LD50 oral (rat)	13600 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée - Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Irritation oculaire - Catégorie 2 - Provoque une sévère irritation des yeux

- Irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée - Non classé

Mutagenicité sur les cellules germinales - Non classé

Cancerogénité - Non classé

Toxicité pour la reproduction - Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée - Non classé

Danger par aspiration - Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 - Toxicité

Toxicité : Mélange

EC50 48 hr crustacea	Aucune donnée disponible
LC50 96 hr fish	Aucune donnée disponible

Solution hydro-alcoolique recommandée par l'OMS

ErC50 algae	Aucune donnée disponible
ErC50 other aquatic plants	Aucune donnée disponible
NOEC chronic fish	Aucune donnée disponible
NOEC chronic crustacea	Aucune donnée disponible
NOEC chronic algae	Aucune donnée disponible
NOEC chronic other aquatic plants	Aucune donnée disponible

- La substance/le mélange ne satisfait pas aux critères de toxicité aiguë pour le milieu aquatique selon l'annexe I du règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

12.2 - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

- Aucune information disponible.

12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible

- Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4 - Mobilité dans le sol

- Aucune information disponible.

12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Les substances de ce mélange ne remplissent pas les critères PTB/vPvB de REACH annexe XIII

12.6 - Autres effets nocifs

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 - Méthodes de traitement des déchets

<u>Méthodes de traitement des déchets</u>	- L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
<u>Evacuation des eaux</u>	- Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.
<u>Précautions particulières à prendre</u>	- Aucune information disponible.
<u>Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale</u>	- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 - Numéro ONU

Numéro ONU (ADR) : UN1950

Solution hydro-alcoolique recommandée par l'OMS

Numéro ONU (IMDG) : UN1950

Numéro ONU (IATA) : UN1950

14.2 - Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition des Nations unies (ADR) : AÉROSOLS inflammables (oxyde de diméthyle, éther méthylique)

Nom d'expédition des Nations unies (IMDG) : AÉROSOLS inflammables (oxyde de diméthyle, éther méthylique)

Nom d'expédition des Nations unies (IATA) : AÉROSOLS inflammables (oxyde de diméthyle, éther méthylique)

14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

ADR Classe(s) de danger pour le transport : 2.1

ADR Code de classification: 5F

Pictogrammes



Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 2.1

Pictogrammes



Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 2.1

Pictogrammes



14.4 - Groupe d'emballage

Groupe d'emballage :

Groupe d'emballage (IMDG) :

Groupe d'emballage (IATA) :

14.5 - Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR

Solution hydro-alcoolique recommandée par l'OMS

<u>ADR Code de classification:</u>	:	5F
<u>ADR Dispositions particulières</u>	:	190+327+344+625
<u>ADR Quantité limitée (LQ)</u>	:	1 L
<u>Quantités exceptées ADR</u>	:	E0
<u>Instructions d'emballage ADR</u>	:	P207 LP02
<u>Dispositions spéciales d'emballage ADR</u>	:	PP87 RR6 L2
<u>Dispositions pour l'emballage en commun ADR</u>	:	MP9
<u>Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	
<u>Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	
<u>Code-citerne ADR</u>	:	
<u>Dispositions spéciales citernes ADR</u>	:	
<u>Véhicule pour le transport en citerne</u>	:	
<u>ADR catégorie de transport</u>	:	2
<u>ADR code de restriction en tunnel</u>	:	D
<u>Dispositions spéciales chargement, déchargement et manutention ADR</u>	:	CV9 CV12
<u>Dispositions spéciales - Colis</u>	:	V14
<u>Dispositions spéciales - Vrac</u>	:	
<u>Dispositions spéciales - Exploitation</u>	:	S2
<u>ADR Danger n° (code Kemler)</u>	:	

IMDG

<u>Dispositions particulières</u>	:	63,190,277,327,344,959
<u>Quantité limitée (LQ)</u>	:	SP277
<u>Quantités exceptées</u>	:	E0
<u>Instructions d'emballage</u>	:	P207,LP02
<u>Dispositions spéciales d'emballage</u>	:	PP87,L2
<u>Instruction(s) IBC</u>	:	
<u>Dispositions IBC</u>	:	
<u>Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	
<u>Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	
<u>Codes EmS</u>	:	F-D
<u>Arrimage et manutention</u>	:	
<u>Séparation</u>	:	SG69
<u>Propriétés et observations</u>	:	

IATA

o Solution hydro-alcoolique recommandée par l'OMS

<u>PCA - Quantités exceptées</u>	:	E0
<u>PCA - Quantités limitées - Instructions d'emballage</u>	:	Y203
<u>PCA - Quantités limitées - Quantité nette maximale par emballage</u>	:	30Kg
<u>PCA - Packing Instructions</u>	:	203
<u>PCA - Quantité nette maximale par emballage</u>	:	75kg
<u>CAO - Instructions d'emballage</u>	:	203
<u>CAO - Quantité nette maximale par emballage</u>	:	150Kg
<u>Dispositions particulières</u>	:	A145, A167, A802
<u>Code ERG</u>	:	10L

14.7 - Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

<u>Substances REACH candidates</u>	Aucun
<u>Substances Annex XIV</u>	Aucun
<u>Substances Annex XVII</u>	Aucun
<u>Teneur en COV</u>	> 70 %

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique effectuée pour le produit - Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Versions de la FDS

Version	Date d'émission	Description des modifications
1	06/04/2020	

Textes des phrases réglementaires

Aérosol 1	Aérosol - Catégorie 1
Flam.Liq.2	Liquide et vapeurs inflammables. - Catégorie 2
H222	Aérosol extrêmement inflammable
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant
H302	Nocif en cas d'ingestion
H332	Nocif par inhalation
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H318	Provoque de graves lésions des yeux
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Not classified	Non classé

*** **